



Nombre de Conseillers Elus : 11
Conseillers en fonction : 11
Conseillers présents : 11

COMMUNE DE HANDSCHUHEIM

PROCES-VERBAL

SEANCE du 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle de la mairie sous la Présidence de Monsieur Alfred SCHMITT, Maire et sur convocation qui leur a été adressée en date du 20 janvier 2026.

Membres présents : Mme. BARTH Stéphanie, Mme. EBERSOLD Katia, M. HELLUY Martial, Mme. KIBLER Louise, M. KOERCKEL Jacques, M. MEUNIER Alain, M. MICHEL Vincent, M. OBRECHT Jean-Michel, Mme RISCH-MINKER Fabienne, M. WICK Bernard.

Membres excusés :

Membres bénéficiant d'une procuration :

Secrétaire de séance : Mme. KIBLER Louise

Secrétaire auxiliaire : Mme. ZAVAGNI Stéphanie

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance
3. Tarifs et conditions de location de la salle communale
4. Subventions aux associations 2026
5. Délibération modificative : tarifs, cavurnes, règlement cimetière communal
6. Divers

Le Maire accueille et salue les membres du conseil municipal et ouvre la séance à 19h30. IL excuse le retard de Jean Michel OBRECHT qui arrivera au début du point 3 de la séance.

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément aux dispositions de l'art. L 2212-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme KIBLER Louise, en qualité de secrétaire de séance.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-23 et R.2121-9,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, adopte le compte rendu de la séance du 17 novembre 2025.

3. TARIFS ET CONDITIONS DE LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE :

Le Maire rappelle la délibération du 04 décembre 2023 fixant les tarifs et conditions de location de la salle communale.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs, formules et formalités comme suit, applicables à compter du 09 février 2026.

TARIFS LOCATION SALLE		
Particuliers	Habitants du Village	Personnes extérieures
Journée en semaine	120,00 €	160,00 €
½ journée ou soirée en semaine <i>(sauf vendredi soir)</i>	60,00 €	80,00 €
Soirée du vendredi	100,00 €	120,00 €
Week-end	140,00 €	220,00 €
½ Week-end <i>(si occupé ou mise à disposition associative)</i>	100,00 €	Non

TARIFS LOCATION SALLE		
Associations, Entreprises, amicales	Location régulière	Location ponctuelle
Heure <i>(sans cuisine)</i>	12,00 €	16,00 €
Forfait <i>(avec utilisation de la cuisine)</i>	140,00 € 90,00 € ½ journée ou soirée	160,00 € 100 € (½ journée ou soirée)

• ***La mise à disposition de la salle communale aux associations et services suivants est gratuite :***

1. Amicale anciens SP Handschuheim
2. Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim
3. Chœur de l'Eglise Handschuheim - Furdenheim
4. Conseil presbytéral Handschuheim - Furdenheim
5. Association Temps libre
6. Association Klen Paris
7. Association Happy-Händschners
8. Association Dynamômes
8. Associations & comités œuvrant pour l'Etablissement Français du Sang, Ligue contre le cancer
10. Com.Com Kochersberg-Ackerland (Relais petite enfance/ animation jeunesse...)

• ***La mise à disposition de la salle communale aux élus et aux agents communaux est calculée sur une base de 50% du montant fixé aux habitants du Village (ex : journée en semaine = 60,00 € /week-end = 70,00 € / Soirée du vendredi = 50,00 €..., soit 5 formules de choix au total)***

Toute location doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle. Pour les locations qui s'enchaînent (½ Week-end ou du vendredi au week-end) l'inventaire et l'état des lieux seront effectués par l'adjoint en charge de la location de salle ou un autre conseiller, en cas d'empêchement.

Une grille tarifaire du matériel inventorié en cas de casse permettra d'ajouter les frais de casse en sus du montant de location de salle.

• ***2 cautions sont demandées à chaque location de salle :***

- ***Cautions 50,00 €, pouvant être retenue en cas de retour de salle insuffisamment nettoyée.***
- ***Cautions 300,00 €, pouvant être retenue en cas de dégradations des équipements.***

4. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2026 :

Le Maire rappelle la délibération du 03 mars 2025 fixant les montants versés aux associations et propose l'attribution des montants ci-dessous, après avis de l'ensemble des membres.

ASSOCIATIONS	MONTANT SUBVENTIONS 2025	MONTANT SUBVENTIONS 2026
Dynamomes	100 €	200 €
Amicale anciens SP Handschuheim	200 €	200 €
Amicale SP Ittenheim-Handschuheim	200 €	200 €
Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim	200 €	200 €
Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim	150 €	150 €
Croix Rouge	100 €	100 €
Collège d'Achenheim Paul Wernert	6€/enf / journée	6€/enf / journée
Temps libre	200 €	200 €
Ligue contre le Cancer	150 €	150 €
Orphelins de Pères Malgré Nous d'Alsace Moselle	150 €	150 €
Prévention Routière	100 €	100 €
Happy-Händschners	200 €	200 €
Caritas	100 €	100 €
Association des donneurs de sang	200 €	200 €
Association Klen Paris	0 €	0 €
Autres subventions non encore demandées <i>(pas de sollicitations depuis 2023)</i>	0 €	0 €
TOTAL MONTANT SUBVENTIONS (hors subvention Collège)	2 050 €	2150 €

Le maire propose de reconduire la possibilité aux associations de la commune de bénéficier d'une mise à disposition gratuite de la salle communale. Seules les associations suivantes sont concernées :

- *Amicale anciens SP Handschuheim*
- *Amicale des SP Ittenheim-Handschuheim*
- *Conseil presbytéral Handschuheim-Furdenheim*
- *Chœur de l'Eglise Handschuheim- Furdenheim*
- *Association Klen Paris*
- *Association Temps libre*
- *Association Dynamômes*
- *Association Happy-Händschners*
- *Associations ou comités œuvrant pour l'Etablissement Français du Sang, Ligue contre le cancer*

Chaque mise à disposition gratuite doit être formalisée par la signature d'une convention, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle, avec remplacement du matériel en cas de casse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'attribuer les montants des subventions 2026, comme indiqués dans le tableau ci-dessus et de les inscrire au budget 2026.

De mettre à disposition gratuitement la salle communale uniquement aux associations citées ci-dessus.

De faire signer une convention à titre gracieux, annexée d'un inventaire d'entrée et de sortie de salle avec remplacement du matériel en cas de casse

5. DELIBERATION MODIFICATIVE : TARIFS, CAVURNES, REGLEMENT CIMETIERE COMMUNAL

Le maire rappelle la délibération du 29 novembre 2021 concernant le règlement intérieur, les tarifs et durées des concessions du cimetière communal de Handschuheim.

Il propose de modifier ladite délibération à la suite de la mise en place de 8 cavurnes et par conséquent d'ajouter les tarifs et durée des concessions de cavurnes. Le nouveau tableau, ci-dessous remplace et annule celui du 29/11/2021.

Le maire propose de modifier le règlement intérieur du cimetière actuel afin d'y ajouter l'article sur les cavurnes, qui sera validé lors d'un prochain conseil.

Durée de la concession*	Tarifs tombes		Tarifs cavurnes
	Simple	Double	
15 ans			1 000,00 €
30 ans	300,00 €	600,00 €	1 500,00 €
Renouvellement 15 ans			500,00 €
Renouvellement 30 ans	300,00 €	600,00 €	750,00 €

* les concessions acquises avant 2013 restent perpétuelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- *D'appliquer les tarifs du tableau ci-dessus et de charger Monsieur le maire d'encaisser les montants des concessions funéraires du cimetière communal de Handschuheim.*
- *De reporter à une date ultérieure, la modification du règlement actuel pour la partie cavurnes.*

6. DIVERS :

- DP 067 181 25 R0008 : Pose de panneaux solaires sur toiture plate 62 E rue des Rivières
- CU 067 181 26 R0001 : Vente 52 impasse des Framboises
- PA 067 181 25 R0003 : division de terrain en vue de construire 2 lots
- PC 067 181 23 R0002 M 01 : 37 route d'Osthoffen pour mise en conformité
- PC 067 181 25 R 0003 : construction d'une maison individuelle (en cours d'instruction)
- Retour recensement de la population : L'agent recenseur et le coordonnateur communal font le point régulièrement sur l'avancée du recensement avec échanges de l'Insee.
- Retour commissaire enquêteur rdv du 20/01 :

06/02	Parution de l'avis d'enquête publique dans 2 journaux d'annonces légales + site internet de la commune + dépose panneau avis d'enquête sur site.
23/02	Démarrage enquête publique à 9h00
24/02	Permanence de 17h à 19h00
07/03	Permanence de 10h00 à 12h00
10/03	Clôture enquête publique à 17h00
10/04	Rapport d'enquête publique (pourrais être avancé au 27/03)

- Prochaines dates :
 - 20/02 : réunion de la commission liste électorale
 - 15 & 22/03 : tenue du bureau de vote des élections municipales 2026
 - 21/03 ou le 28/03 : installation du conseil
 - 30/03 : conseil municipal (commissions, Compte financier unique, Taux imposition, indemnité Commissaire enquêteur, aliénation chemin rural...)
 - 20/04 : conseil municipal vote du budget
 - 30/04 : Date butoire vote budget année

Un dernier tour de table permet de relever une crainte quant à la dernière battue organisée à proximité de l'aire de jeux, qui sera transmise au chasseur pour explications.

Annexes point 3 : dernière délibération prise du 04/12/2023 & grille

Annexes point 4 : délibération n-1 & nouvelle grille

Annexe points 5 : dernière délibération prise du 21/11/2021 & dossier cimetière

Annexe point divers : échéancier

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été abordé, après un dernier tour de table, M. le Maire lève la séance à 20h45, en remerciant les conseillers de leur participation active.